

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240701-D_01_07_24_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

RAPPORT D'ACTIVITES 2023



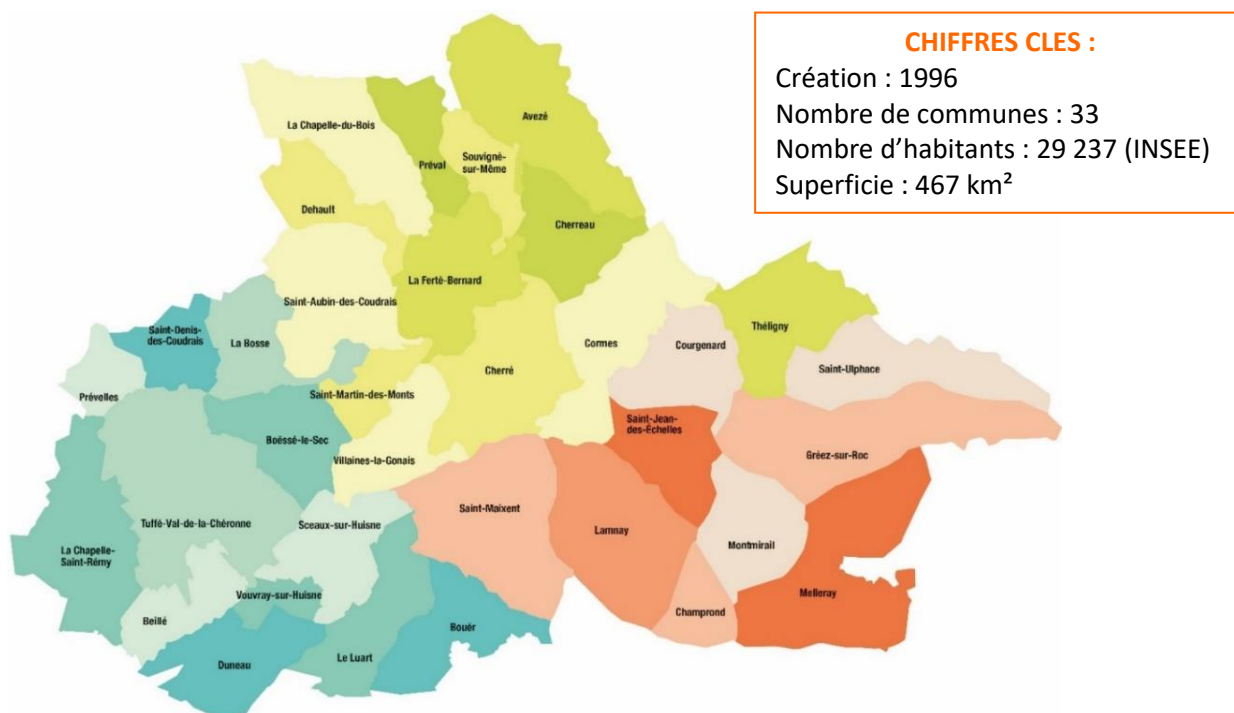
Poursuite des travaux du centre aquatique (septembre 2023)

SOMMAIRE

A. ORGANISATION	3
1. Le territoire.....	3
2. Les compétences.....	3
3. La gouvernance et les instances.....	4
B. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023	6
C. INTERVENTIONS 2023.....	7
1. Aménagement du territoire	7
2. Développement économique.....	8
3. Agriculture.....	10
4. Habitat.....	10
5. Mobilités.....	12
6. Action sociale	12
7. Sports et loisirs	14
8. Tourisme et culture	15
9. Secours et incendie	16
10. Eau, assainissement, GEMAPI.....	16
11. Energie, déchets, environnement	17
12. Fonds de concours.....	18
13. Contractualisation	19
D. MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	19
1. Les ressources humaines.....	19
2. La mutualisation et l'offre de services.....	20
3. Les locaux et moyens techniques	21
4. Les finances et la fiscalité	22
ANNEXE 1 : Elus communautaires.....	23
ANNEXE 2 : Organigramme des services	24

A. ORGANISATION

1. Le territoire



2. Les compétences

2.1 Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (schéma de cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme intercommunal...)
- Actions de développement économique (zones d'activité, immobilier économique, politique locale du commerce d'intérêt communautaire, promotion du tourisme et office du tourisme)
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers (SYVALORM)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

2.2 Les compétences optionnelles et facultatives :

- Politique du logement et du cadre de vie : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), Habitat Temporaire chez l'Habitant (HTH)...
- Equipements culturels et sportifs, équipements d'enseignement élémentaires d'intérêt communautaire : centre culturel de La Laverie, résidence d'artistes de Prévelles, salles de sport de Tuffé-Val-de-la-Chéronne et du Luart, centre aquatique
- Action sociale d'intérêt communautaire : Relais Petite Enfance (RPE), Coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF
- Voirie communautaire (zones d'activité)
- Fourrière animale
- Protection et mise en valeur de l'environnement : Commissions locales de l'eau, SAGE...
- Financement des opérations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Mobilité : organisation de la mobilité, transport des scolaires vers les équipements intercommunaux

- Aménagement, entretien et balisage des sentiers de randonnée inscrits dans le guide des randonnées du Perche Sarthois
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Promotion d'événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : Festival de la Chéronne, course cycliste de l'Huisne Sarthoise, Biennale de la céramique, Automne culturel
- Numérique et réseaux : infrastructures et réseaux de communications électroniques, financement du déploiement de la fibre optique, gestion de deux espaces numériques (La Ferté-Bernard et Tuffé-Val-de-la-Chéronne)
- Insertion sociale et professionnelle : soutien à la Mission Locale Sarthe Nord

3. La gouvernance et les instances

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe de décision (délibérations)
 55 membres titulaires, 29 suppléants, tous Maires et conseillers municipaux.
 Le nombre de sièges par commune est fonction du nombre d'habitants
 Président : Didier REVEAU

BUREAU

Regroupe le Président, les 9 Vice-présidents et 5 membres délégués
 Emet des avis et arbitre sur les propositions des commissions

CONFÉRENCE DES MAIRES

Réunit les Maires et les membres du Bureau
 Emet des avis sur les questions d'intérêt communautaire

COMMISSIONS

9 commissions thématiques, pilotées par les Vice-présidents, ouvertes aux conseillers communautaires et municipaux
 Rôle consultatif - émettent des avis et des propositions

3.1 Les membres du Bureau :

- M. Didier REVEAU, *Président*
- M. Thierry RENVOIZE, *1^{er} Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire*
- Mme Patricia EDET, *2^{ème} Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports*
- M. Dominique EDON, *3^{ème} Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités*
- M. Jean DUMUR, *4^{ème} Vice-président en charge de l'Agriculture et Ruralité*
- M. Michel ODEAU, *5^{ème} Vice-président en charge de l'Environnement*
- Mme Michèle LEGESNE, *6^{ème} Vice-présidente en charge du Tourisme, Culture et Communication*
- M. Alain CRUCHET, *7^{ème} Vice-président en charge de la Mutualisation*
- M. Eric PAPILLON, *8^{ème} Vice-président en charge des Travaux*
- M. Jannick NIEL, *9^{ème} Vice-président en charge des Finances*
- M. Raymond BELLENCONTRE : *Membre Délégué à la Culture*
- M. Eric DESCOMBES : *Membre Délégué à l'Environnement*
- M. Willy PAUVERT : *Membre Délégué à la Promotion*
- M. Didier TORCHE : *Membre Délégué à l'Economie*
- M. Régis BOURNEUF : *Membre Délégué à la Ruralité*

3.2 Adhésions et participations à d'autres structures intercommunales :

- Le Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois,
- La Mission locale Sarthe Nord,
- Le Syndicat mixte intercommunal de valorisation des ordures Ménagères (SYVALORM),
- Le Syndicat mixte d'aménagement numérique de la Sarthe,
- Le Syndicat mixte des gens du voyage,
- Le Syndicat mixte du bassin de la Sarthe,
- Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Huisne Sarthe,
- Le Syndicat mixte des bassins du Loir et de la Braye.

Durant l'exercice de leur mandat, les élus sont tenus de respecter des principes déontologiques consacrés par une charte de l' élu local intégrée au Code général des collectivités territoriales. Afin de faciliter l'exercice de ces principes, le législateur a introduit, dans la loi 3DS du 21 février 2022, la fonction de référent déontologue. Cette loi a modifié la charte de l' élu local en y ajoutant une phrase : « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

En juin 2023, le Conseil communautaire a désigné M. Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences à l'Université du Maine, spécialisé en droit privé et sciences criminelles, en tant que référent déontologue pour les élus de la Communauté de Communes.

B. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023



Construction du centre aquatique
Poursuite des travaux tout au long de l'année 2023
(photo prise en juin 2023)

**France
services**

Espace France Services

Ouverture du 4^{ème} site et inauguration de ce nouveau service

1 383 administrés accompagnés en 2023



Guichet Habitat

Lancement du Guichet habitat le 1^{er} février 2023
291 premiers contacts

35 dossiers aidés, pour un montant de travaux de 563 740 € et 54% d'aides



C. INTERVENTIONS 2023

1. Aménagement du territoire

1.1 Modifications du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Deux procédures de modification du PLUi, lancées par la Communauté de Communes en 2021, se sont poursuivies en 2023, et une troisième a été lancée fin 2023, chacune ayant des objectifs spécifiques :

- Modification de droit commun : elle prévoit en particulier des évolutions du règlement. La préparation du dossier s'est poursuivie en 2023, une évaluation environnementale a été réalisée.
- Préparation de la déclaration de projet PAPREC : cette procédure, emportant mise en compatibilité du PLUi, concerne le projet de développement de l'entreprise PAPREC de Montmirail, et porte sur la création d'une usine de méthanisation, d'une centrale photovoltaïque et d'un centre de tri-conditionnements de déchets.
- Prescription d'une seconde déclaration de projet, en décembre 2023, pour le développement d'une plateforme de méthanisation de déchets agroalimentaires à Sceaux sur Huisne par l'entreprise CVE.

1.2 Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Un RLPi est un document de planification de l'affichage publicitaire. Les publicités, enseignes et pré-enseignes sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie.

Les objectifs poursuivis par la Communauté de Communes dans l'élaboration du RLPi doivent permettre de concilier le dynamisme économique qui passe par la visibilité de ses acteurs avec la qualité du cadre de vie.

Lancé en 2021, ce document est réalisé en interne et devrait être approuvé en 2024.

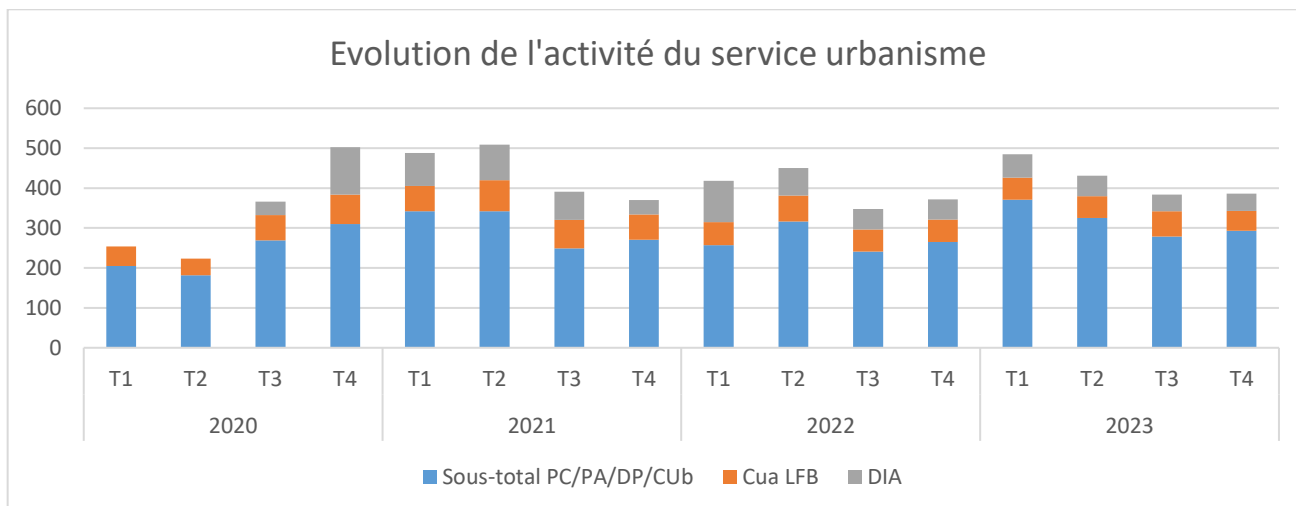
L'arrêt de projet a été voté au Conseil communautaire le 9 octobre 2023 et les demandes d'avis ont été envoyées par la suite aux personnes publiques associées.

1.3 Site patrimonial remarquable de La Ferté-Bernard (AVAP)

L'enquête publique s'est tenue du 20 décembre 2021 au 3 janvier 2022. À la suite des observations des habitants et du commissaire, des modifications ont été apportées sur les pièces réglementaires, le plan et le règlement écrit. Le dossier complet et modifié a été approuvé par le Conseil communautaire du 26 juin 2023. Il est consultable sur le site Internet de la CCHS : <https://www.huisne-sartheoise.com>

1.4 Instruction des demandes d'urbanisme

Le service prend en charge les demandes d'instruction des 50 communes de l'Huisne Sartheoise mais aussi de la Vallée de la Braye et de l'Anille.



Le nombre de dossiers est de nouveau en progression en 2023, avec 1 686 dossiers (1 588 en 2022), s'approchant du niveau atteint en 2021 post-Covid :

- 12 permis d'aménager (PA)
- 334 permis de construire (PC)
- 870 déclarations préalables de travaux (DP)
- 52 certificats d'urbanismes opérationnels (Cub)
- 223 certificats d'urbanisme informatifs pour la ville de La Ferté-Bernard (Cua)
- 195 (DIA).

Le volume de dossiers se maintenant à un niveau élevé ; le service a parfois des difficultés à tenir les délais sur tous les dossiers.

Le service a proposé une nouvelle formation d'une demi-journée aux bénéficiaires des secrétaires de mairies. Celles ayant pris récemment leurs fonctions ont ainsi profité d'une première formation quand celles expérimentées ont pu monter en compétence et découvrir les nouvelles attentes induites par la mise en œuvre progressive de la dématérialisation.

1.5 Foncier : partenariat avec la SAFER

Une convention cadre a été conclue avec la SAFER pour une durée de 5 ans, afin d'assurer la surveillance et la maîtrise foncière à l'échelle intercommunale. Elle permet d'accéder à différentes prestations : veille et observation foncières, études de marché foncier, médiations, négociations...

2. Développement économique

2.1 Accompagnement de projets

La Communauté de Communes a poursuivi en 2023 l'accompagnement des projets économiques, et en particulier le projet d'extension de la zone d'activité du Coutier (Cherré-Au) avec les projets des entreprises logistiques GLP et Barjane.

Du fait des procédures administratives toujours en cours, la promesse de vente conclue entre la Communauté de Communes et la société GLP a été prolongée.

Différents porteurs de projets ont par ailleurs été rencontrés et accompagnés (logistique, PME, artisans).

2.2 Acquisition et cessions de terrain en zones d'activité

Une parcelle de 7 898 m² a été acquise sur la zone d'activité de l'Eguillon (La Ferté-Bernard) en 2023, auprès de M. Jean-François SAINTIER, afin d'achever la maîtrise foncière de cette zone.

Une seconde parcelle de 387 m² a été acquise sur la ZA des Ajeux (La Ferté-Bernard) auprès de M. DURIN, afin de réorganiser la desserte des différentes parcelles de ce secteur.

Deux parcelles ont été commercialisées en 2023 sur la zone d'activité des Ajeux (La Ferté-Bernard), la première de 507 m² à M. DURIN (location de manèges et jeux pour enfants), la seconde de 2 474 m² à M. PERDEREAU (activité de restauration).

Une nouvelle autorisation d'occupation du domaine public sur les zones d'activité du Coutier et des Ajeux a été délivrée au gérant du food-truck « Chez Maxou ». Cette activité de restauration permet de compléter l'offre déjà existante et répond au besoin des salariés sur ces 2 zones.

Enfin, la Communauté de Communes a mis à disposition de l'Auto-école Saint Antoine une parcelle située sur le parking de la ZA de la route de Mamers afin qu'elle puisse disposer d'une piste d'entraînement moto de manière pérenne dans un lieu peu fréquenté par la population. La redevance versée par l'entreprise permettra d'amortir les travaux exécutés.

2.3 Vente/locations de bâtiments économiques

La Communauté de Communes a cédé un bâtiment de 576 m², situé dans la zone d'activité de la Taille (Tuffé-Val-de-la-Chéronne) au groupe STEPAK BOURDIN.

Par ailleurs, un bail dérogatoire précaire puis un bail commercial ont été conclus avec l'entreprise CHASTAGNER DELAIZE INDUSTRIELLE pour un bâtiment de 1 669 m² situé rue de Louth, à La Ferté-Bernard (bâtiment 'ex-Belink').

Le bail commercial conclu avec la SICA Bois Énergie du Maine pour la gestion de la plateforme bois énergie du Luart a été renouvelé pour une durée de 9 ans.

2.4 Territoire d'industrie

En 2019, l'intercommunalité a été retenue pour participer au 1^{er} programme territoire d'industrie (2019-2023) en partenariat avec 3 intercommunalités situées dans les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Orne.

Pendant 4 ans, les 4 intercommunalités ont travaillé à développer des projets communs.

En 2023, l'État a relancé un nouveau programme Territoire d'Industrie. Les Communautés de Communes de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille ont candidaté et ont été retenues à l'automne par l'Etat et la Région.

La candidature commune comprend un Plan d'action opérationnel sur la période 2023-2027 :

- Développement et pérennisation de l'évènement Parcours'Job
- Création d'un Institut du digital
- Développement de la formation professionnelle logistique
- Création d'un guide d'attractivité à destination des nouveaux salariés
- Mise en place d'un groupe de travail « Pool industriel »
- Réalisation d'outils de communication vidéo pour la promotion des métiers de l'industrie
- Création d'un espace de coworking professionnel.

2.5 Perche Emeraude

Dans le cadre de la stratégie de déploiement de la marque sur le territoire, plusieurs actions ont été réalisées :

- Signalétique : Création et pose de panneaux « Commune du Perche Emeraude » sur chaque axe principal des communes et distribution d'autocollants « Perche Emeraude » destinés aux entrées de mairie.
- POP's et PEP'S : Création d'une identité visuelle pour les bâtiments intercommunaux avec pour objectif de renforcer la présence de la marque sur le territoire en direction du grand public tout en offrant à ces lieux une véritable identité avec des noms facilement mémorisables. Lors de la conférence des maires de mars 2023, les noms et logotypes pour les bâtiments sportifs et petite enfance ont été entérinés : PEP's pour la petite enfance et POP's pour les complexes sportifs.
- Les rencontres économiques du Perche Emeraude : Création d'un nouvel évènement orienté économie/innovation qui s'est déroulé en novembre 2023. A cette occasion, un spécialiste de l'intelligence artificielle (le directeur de l'institut Claude Chappe de l'Université du Mans) a tenu une conférence sur le sujet.

2.6 Interventions et travaux sur les zones d'activité

Différents travaux ont été réalisés sur les zones d'activité en 2023 :

- Travaux de drainage et modification de l'éclairage public dans la ZA de la Taille, à Tuffé-Val-de-la-Chéronne,
- Câblage de l'éclairage public dans la ZA La Monge à La Ferté-Bernard,
- Entretien courant des espaces verts dans les zones d'activité,
- Abattage d'arbres dangereux dans plusieurs ZA (Les Ajeux, La Monge, L'Eguillon), broyage de végétaux dans la ZA du Coutier,
- Curage et confortement de la digue du bassin de rétention dans la ZA du Valmer à Cherré-Au.

Travaux sur les voiries

- ZA Route de Mamers : aménagement de la voirie pour une piste moto-école,
- ZA Val'Activ à Sceaux sur Huisne : réparation des canivaux,
- ZA des Ajeux, à La Ferté Bernard : réparation des canivaux et débouchage des réseaux eau potable,
- ZA du Coutier, à Cherré-Au : réparation d'une voirie en urgence et extension d'une voirie dans le cadre d'une cession,
- ZA La Fonderie à Tuffé Val de la Chéronne : traitement des nids de poules dans le chemin d'accès.

2.7 Interventions dans les bâtiments économiques

Des travaux ont également été effectués dans trois bâtiments gérés par la Communauté de Communes :

- Travaux pour extension de l'aire de manœuvre de la plateforme bois du Luart,
- Travaux pour le chauffage et le mur coupe-feu sur le bâtiment ex-Belink (ZA Route de Mamers à La Ferté-Bernard),
- Poursuite des travaux au sein du bâtiment ex-Bosch (ZA des Ajeux à La Ferté-Bernard) dans le cadre des fuites au niveau de la toiture,
- Divers travaux au sein du bâtiment Synergie (ZA du Gaillon à La Ferté-Bernard) suite à des fuites ou dans le cadre de locations.

3. Agriculture

3.1 Territoire Pilote transmission

En 2021, la Communauté de Communes a conclu une convention cadre avec la Région et la Chambre d'Agriculture dans le cadre du programme pilote « Transmission en Agriculture ».

Cette opération prévue jusqu'en 2024 vise à soutenir la transmission et l'installation en agriculture, et prévoit une participation financière de la Communauté de Communes (27 660 €/HT sur 3 ans, soit 20% du montant de l'opération).

Un repérage des cédants et futurs cédants a été réalisé au cours du 1^{er} semestre 2022.

Dans le cadre de ce programme, différentes actions ont été menées par les différents partenaires associés :

- 8 cédants étaient en cours d'accompagnement individuel renforcé fin 2023
- 7 accompagnements étaient également en cours sur des nouveaux types d'installations
- 3 réunions « transmission » ont été organisées auprès des agriculteurs de plus de 55 ans, suite à une action de repérage agricole
- Une action d'échange parcellaire a été engagée en lien avec 27 agriculteurs
- Une ferme ouverte a été organisée sur un élevage en transmission, de même qu'un café « transmission » et un café « installation ».

4. Habitat

4.1 Lancement du guichet habitat

Suite au succès de l'OPAH 2017-2021, qui a bénéficié à plus de 300 foyers, la Communauté de Communes a ouvert le 1^{er} février 2023 un guichet de l'habitat France Rénov'.

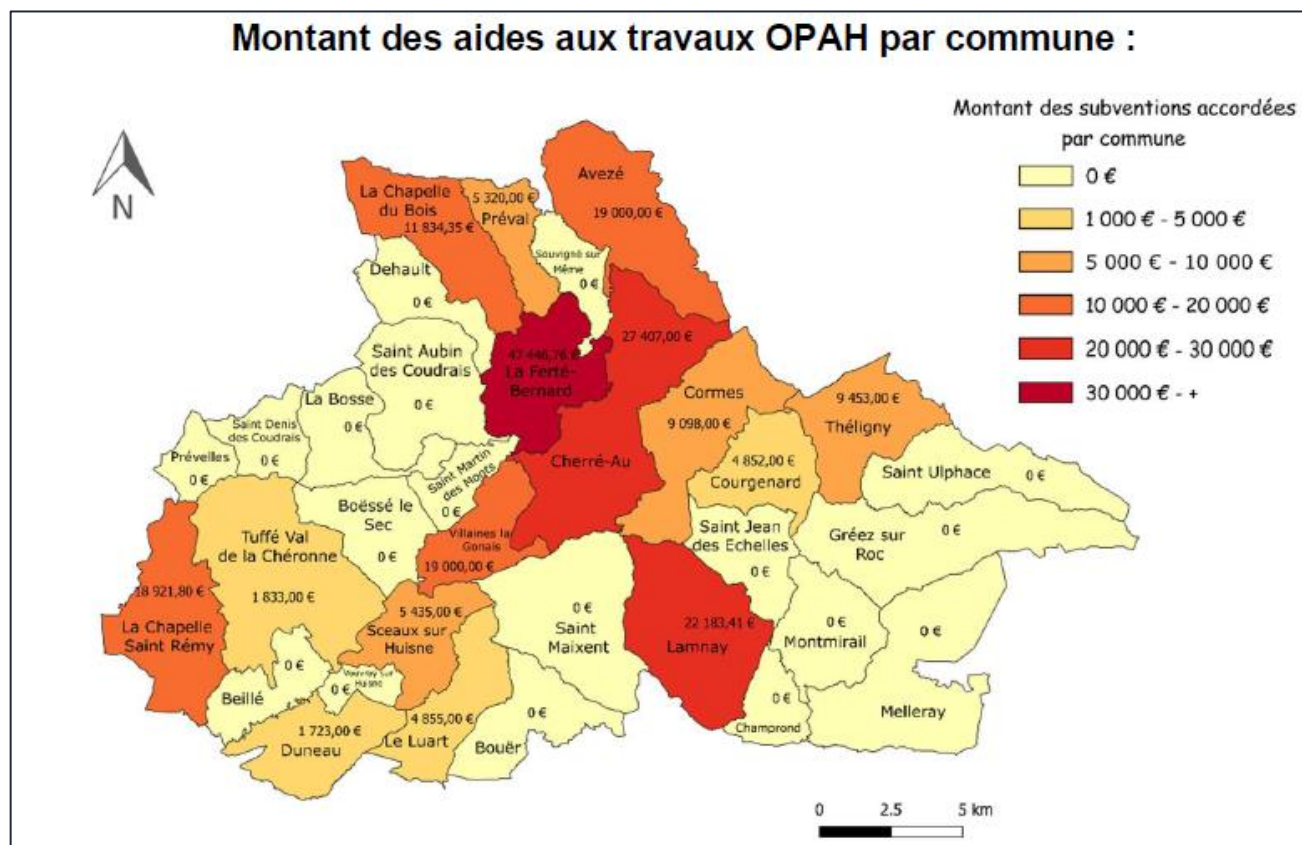
Ce guichet unique propose aux propriétaires privés (occupants et bailleurs) des conseils gratuits et des aides pour l'amélioration des logements.

Il combine deux dispositifs, une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ouverte aux plus modestes et une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) ouvertes à tous les revenus.

Après consultation, le cabinet Inhari a été retenu pour assurer l'animation de ce service.

Le guichet unique est cofinancé par l'Anah, la Région, le Département et la Communauté de communes qui a prévu un budget annuel de 200 000 € pour participer aux travaux des particuliers et 30 000 € pour l'animation. Sur les 11 premiers mois :

- Pour l'OPAH : 35 dossiers ont été acceptés avec une subvention moyenne de 54% ;
- Pour la PTRE : plus de 400 dossiers MaprimeRénov ont été engagés.



4.2 Mise en sécurité des immeubles

La Communauté de Communes accompagne les communes dans les procédures d'habitat indigne ou posant des problèmes de sécurité.

La commune de Gréez-sur-Roc a été accompagnée dans ce cadre en 2023.

4.3 Habitat Temporaire chez l'Habitant (HTH)

Le 10 février 2023, la Communauté de Communes a signé une convention avec l'association Le Flore Habitat Jeunes afin de déployer le dispositif « Hébergement Temporaire chez l'Habitant ». L'association assure la mise en relation entre, d'une part les propriétaires ayant une chambre inoccupée et meublée à disposition, et, d'autre part les jeunes alternants ayant besoin de se loger pour une nuit, une semaine ou plus. Il permet aux jeunes âgés de 15 à 30 ans, en emploi, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle de bénéficier d'une solution de logement temporaire au plus près de leur lieu d'emploi et/ou de formation.

Pour cette première année de lancement, 62 nuitées ont été réalisées. 5 jeunes ont bénéficié de ce nouveau service. 10 hébergeurs potentiels ont été identifiés : 1 à Avezé, 1 à Cherré-Au, 3 à La Ferté-Bernard, 1 à Courgenard, 2 à Gréez-sur-Roc, 1 à La Chapelle-Saint-Rémy et 1 à Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

4.4 Aires d'accueil des gens du voyage

Depuis 2019, la compétence communautaire « Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » est déléguée au Syndicat Mixte des Gens du Voyage pour les 2 aires situées à La Ferté-Bernard et Beillé.

5. Mobilités

5.1 Accessibilité des gares

Dans le cadre du programme d'accessibilité des gares, la SNCF a réalisé en 2021/2022 une étude préalable à la mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard, suivi en 2023 des études avant-projet et projet (APO). La Communauté de Communes participe à hauteur de 25 %. L'Etat et la Région contribuent également au financement de cette opération.

Afin de poursuivre cette opération, les phases suivantes, DCE (dossiers de consultation des entreprises) et travaux, vont à présent être engagées, pour un montant de 4,09 M€/HT. Le Conseil communautaire a validé la contribution de l'intercommunalité à hauteur de 25 % (1,023 M€)

La phase consultation des entreprises, contractualisation et travaux préparatoires est prévue sur l'année 2024, les travaux sont prévus sur 12 mois, étalés sur 2025-2026.

5.2 Transports de scolaires vers les équipements communautaires

La Communauté de Communes finance le transport des élèves de maternelle et primaire vers 5 sites culturels et sportifs : salles des sports du Luart et de Tuffé-Val-de-la-Chéronne, Centre culturel de La Laverie, résidence d'artistes de Prévailles, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Tuffé-Val-de-la-Chéronne (CIAP).

Chaque école dispose d'un panier de 16 déplacements par année scolaire (dont 2 exclusivement pour le CIAP). En 2023, 112 transports ont été effectués (pour un montant total de 17 537 € TTC), 2 837 élèves transportés soit environ 355 par mois (sur 8 mois).

69 déplacements ont été réalisés vers la salle de sport de Tuffé-Val-de-la-Chéronne, 28 vers le Centre culturel de La Laverie, 14 vers la salle de sport du Luart et 1 vers la résidence de potier de Prévailles.

5.3 Transports récurrents non scolaires

Depuis 2022, la Communauté de Communes organise, en lien avec la commune de Cherré-Au, le transport du mercredi sur le temps périscolaire entre l'établissement scolaire et l'accueil périscolaire à la Maison de l'enfance. 43 transports ont été effectués de novembre 2022 à décembre 2023.

5.4 Bornes de recharge pour véhicules électriques

Dans le souci de répondre aux enjeux de transition énergétique, la Communauté de Communes a lancé en 2023 un appel à manifestations d'intérêt pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques. L'opérateur Station-e a déposé une proposition.

Le projet présenté par l'entreprise a conduit à l'identification d'un premier groupe de communes en capacité d'accueillir les bornes de recharge tout en offrant les garanties de rentabilité souhaitées par l'entreprise : La Ferté-Bernard, Cherré-Au, Tuffé-Val de la Chéronne et Sceaux-sur-Huisne.

La faisabilité du projet sera étudiée en 2024.

5.5 Aire de covoiturage

Un partenariat a été conclu en 2023 entre la Communauté de Communes et la commune du Luart pour la mise en place de places de covoiturage sur le parking de la salle de sports du Luart.

6. Action sociale

6.1 France Services

Pour faciliter l'accès aux services publics sur le territoire (impôts, famille, retraite, droit, ...), l'intercommunalité a inauguré son espace « France services » multisites le 21 mars 2023 au Luart.

En complément de l'offre déjà présente sur la ville de La Ferté-Bernard, France services compte 4 sites d'accueil, répartis géographiquement sur la Communauté de Communes :

- Montmirail (Mairie) – ouverture les mercredis après-midi et samedis matin ;
- Tuffé-Val-de-la-Chéronne (Mairie) – ouverture les lundis ;
- La Chapelle-du-Bois (Bibliothèque) – ouverture les jeudis ;
- Le Luart (Mairie) – ouverture les mardis.

Ainsi, toutes les communes sont situées à moins de 12 minutes en voiture d'une antenne France services.

Sur les 190 jours d'ouverture, 1 383 administrés ont été accompagnés pour effectuer une ou plusieurs démarches administratives. 2 215 accompagnements (déclaration des impôts sur le revenu, dossier retraite, pré-demande de titres d'identité, ...) ont été réalisés au cours de l'année, soit 11,65 accompagnements effectués par jour d'ouverture.

Les deux premières semaines d'octobre, France services a ouvert ses portes et accueilli une soixantaine de personnes.

6.2 Convention Territoriale Globale sur l'enfance-jeunesse (CTG)

Jusqu'en décembre 2022, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise ainsi que 13 communes de l'intercommunalité avaient conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Ces CEJ sont, progressivement et au fil de leur renouvellement, remplacés par un nouveau cadre contractuel : les Conventions Territoriales Globales (CTG).

Le 13 mars 2023, l'intercommunalité, 31 communes et 2 SIVOS ont conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Ce contrat, d'une durée de 5 ans, vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants dans différents domaines d'intervention : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, le handicap, l'inclusion numérique...

Afin de garantir le déploiement effectif du plan d'actions, une coordination renforcée a été mise en place au sein de la Communauté de Communes.

Au titre de l'année 2023, le montant alloué par la CAF à l'ensemble des gestionnaires des services aux familles, implantés sur le territoire communautaire et conventionnés avec la CAF, est de 921 709 € de subvention de fonctionnement dont 301 553 € liée à la Convention Territoriale Globale.

6.3 Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'accueil, d'informations et d'accompagnement pour les parents, leurs enfants et les professionnels de la petite enfance (assistants maternels et garde d'enfant à domicile)

Le relais propose des ateliers en itinérance sur plusieurs communes du territoire et compte 2 antennes, l'une à La Ferté-Bernard, la seconde à Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

Le RPE s'inscrit dans une démarche partenariale et prend appui sur les autres équipements et ressources du territoire. Ainsi en 2023 ont été organisés :

- 10 séances animées par l'association « Au Clair de La Lune » : 48 participants différents
- 2 séances avec le Multi-accueil « les Bouts d'choux » : 17 participants différents
- 1 séance aux Jardins « des Amis de l'abbaye de Tuffé » : 25 participants
- 2 séances au centre équestre Mille sources (Saint-Maixent) : 34 participants
- 1 séance au centre musical de Roussigny (Saint-Ulphace) : 23 participants
- 2 séances à la Chèvrerie (Théligny) : 45 participants
- 2 tours de petit train à La Ferté-Bernard : 93 participants
- 2 spectacles « Petite Enfance » : 98 participants
- 10 séances d'éveil musical avec Lydie Lacroix : 149 participants

Le Relais Petite Enfance a organisé son premier forum dédié à la petite enfance le samedi 18 novembre à la Maison des associations à Cherré-Au. Les différents modes d'accueil de la petite enfance, les services d'accès aux droits et les associations de soutien à la parentalité ont reçu une soixantaine de visiteurs.

Par ailleurs, le RPE a lancé en 2023 un nouveau service de prêt de matériel de puériculture, à titre gratuit, destiné aux assistants maternels. Des lits en bois pliants, chaise haute, siège auto, poussette triple, poussette quadruple sont mis à la disposition des assistants maternels agréés.

Quelques chiffres :

- 84 assistantes maternelles ont fréquenté le RPE (animation / information / formation) en 2023
- 258 familles ont bénéficié des services du RPE
- 828 contacts de parents et 866 de professionnels de la petite enfance (accueils, appels et mails)
- 232 ateliers animés :
 - o 60 assistantes maternelles ont participé à un temps collectif (animation avec des enfants)
 - o 257 enfants ont participé à au moins une animation.

6.4 Conseiller numérique

Dans le cadre du partenariat qui lie le Conseil départemental de la Sarthe et la Communauté de Communes, un conseiller numérique assure des accompagnements individuels et collectifs au sein des communes pour développer l'usage du numérique au quotidien chez les habitants.

7. Sports et loisirs

7.1 Centre aquatique

Dans l'objectif de disposer d'un équipement dimensionné au territoire, les élus ont lancé en 2018 un programme permettant l'apprentissage et la pratique de la natation, tout en offrant des éléments ludiques sous forme de structures gonflables et des équipements de santé et de bien-être, favorisant ainsi l'accueil et la satisfaction de tous les publics.

Le marché de travaux comporte 24 lots. La consultation des entreprises a été lancée en décembre 2021 et la sélection des candidats a été finalisée en juin 2022, après la relance de 3 lots.

Les travaux ont débuté mi-octobre 2022 et se dérouleront jusqu'à fin 2024.

Le montant des travaux s'élève à 13,49 M€ HT pour un coût global de l'opération de 16,81 M€ HT.

Le projet bénéficie de près de 4 M€ de subventions :

- Etat
 - o Centre National de Développement du Sport : 650 000 €
 - o Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 500 000 €
 - o Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 1 000 000 €
- Région :
 - o Contrats Territoires-Région 2020 : 1 601 584 €
- Département :
 - o Programme « moyens et grands équipements sportifs » : 70 000 €
 - o Fonds de Relance Territoires : 178 172 €

La commune de La Ferté-Bernard a cédé le foncier pour la somme symbolique de 200 €.

L'un des deux prêts souscrits pour l'opération a été débloqué en 2023 (7 M€).

En outre, les élus ont opté pour une gestion sous la forme d'un contrat de concession. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été sélectionné pour préparer sa mise en place.

7.2 Salles de sports communautaires (Tuffé-Val-de-la-Chéronne et Le Luart)

Le nombre d'associations ayant utilisé les deux salles de sports communautaires a augmenté en 2023 (29 pour l'année scolaire 2022-2023, 22 l'année précédente). Concernant les écoles, le constat est différent avec une légère baisse : 11 écoles pour l'année scolaire 2022-2023 contre 14 l'année précédente.

Différents travaux ont par ailleurs été réalisés sur ces équipements :

- Travaux de traçage des places handicapées sur les parkings des 2 salles de sports,
- Remplacement du brûleur de la chaudière de la salle de sports du Luart,
- Remplacement des ensembles de douches murales dans la salle du Luart (en régie).

8. Tourisme et culture

8.1 Feuille de route touristique

La poursuite du partenariat entre la Communauté de Communes et l'Office de tourisme s'est matérialisée par la signature d'une convention triennale, adossée à une feuille de route pour la période 2023-2025.

En 2023, l'Office de tourisme a commencé à décliner les objectifs de la feuille de route :

- Collecte de l'information et relance des hébergeurs du territoire concernant la taxe de séjour,
- Réflexion sur ses outils de communication et de reporting,
- Modification du calendrier de clôture des comptes.

8.2 Centre culturel de La Laverie

Le Centre culturel de La Laverie offre au public différentes approches artistiques, s'inscrivant ainsi à la fois comme un centre de diffusion mais également comme un espace de pratiques culturelles et numériques.

Depuis 2022, un effort particulier a été réalisé pour accentuer la médiation culturelle en direction des scolaires et du grand public, grâce au recrutement d'une médiatrice.

Ainsi, 23 écoles sur les 26 présentes sur le territoire ont participé à des médiations en 2023, et les deux-tiers des classes de ces établissements (67 / 96 classes). 2 262 scolaires ont assisté aux médiations en 2023, parmi lesquels 1 916 primaires et maternelles, 217 collégiens, 119 lycéens, 16 enfants des accueils de loisirs.

Les résultats de fréquentation des ateliers sont en progression sur la période 2022/2023 : 177 personnes inscrites aux divers ateliers et stages de peinture et poterie, 282 ateliers informatiques réalisés.

4 expositions ont été présentées : Etienne CHARRY (compositeur et artiste plasticien), Philippe MENARD (céramique), Bruno CLERGUE (photographie), Lucas GRANDIN (peinture), Etienne CHARRY (artiste plasticien).

Acquisitions d'œuvres : 1 céramique de Patrick Ménard, 8 tirages photo de Bruno Clergue, 9 céramiques de Lucie Bécuwe (tuile chatière, pots, écorces de visage et des représentations d'oiseaux).

8.3 Résidence de potier de Prévelles

Suite à la dissolution de l'association « La céramique à Prévelles/Tuffé » en décembre 2020, il a été décidé de faire évoluer le fonctionnement de la résidence en transférant sa gestion au Centre culturel de La Laverie. L'établissement public est en effet à même d'alimenter la résidence avec des artistes céramistes et de promouvoir la céramique au sein de la structure (pratiques artistiques, stages, expositions, etc.).

Sur ces bases, une convention a été conclue pour 4 ans avec la céramiste Lou François-Eugène en octobre 2021. Mme François-Eugène a créé un site de vente en ligne : <https://www.lou-francoiseugene.com> .

8.4 Festival de la Chéronne

Organisé depuis 2011 sur le territoire communautaire, ce festival créé par le chanteur lyrique Raphaël Sikorski regroupe des masterclasses de chant lyrique et a proposé 8 concerts du 21 au 30 juillet 2023, sur 3 sites (les églises de Saint Denis des Coudrais, d'Avezé et les Halles Denis Béalet de La Ferté-Bernard).

Ce rendez-vous répond à un double objectif :

- Permettre à des chanteurs de niveau avancé ou professionnels français et européens de travailler la technique vocale avec Raphaël Sikorski,
- Associer la musique vocale et la musique de chambre au patrimoine régional, en proposant des concerts d'exception dans plusieurs églises de la Communauté de Communes et valoriser ainsi le patrimoine local.

La Communauté de Communes a versé une subvention de 20 000 € pour cet évènement en 2023.

8.5 Aménagement du site de La Laverie

Suite à l'acquisition en 2022 d'un bâtiment voisin (cours commune), une réflexion globale d'aménagement du site a été lancée en 2023, en lien avec les commissions 'Culture' et 'Enfance' et le conseil d'administration de La Laverie. L'objectif poursuivi est à la fois de déplacer le Relais Petite Enfance sur ce site, d'accueillir la micro-fole et d'améliorer le confort et la visibilité des locaux.

Pour cela, un audit énergétique a été réalisé sur les deux bâtiments, assorti de préconisations de travaux.

De plus, une convention a été conclue avec le CAUE¹ pour l'aménagement et le verdissage des espaces extérieurs.

9. Secours et incendie

9.1 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes contribue financièrement au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (540 990 € en 2023).

De plus, elle participe aux investissements à hauteur de 15 % du montant des travaux. Deux opérations d'envergure ont été réalisées entre 2021 et 2023 :

- Construction d'une nouvelle caserne sur Montmirail/Grévez-sur-Roc,
- Extension de la caserne de Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

Les investissements s'élèvent au total à environ 1,6 M€, la participation de la Communauté de Communes à près de 239 000 € pour ces deux sites.

10. Eau, assainissement, GEMAPI

10.1 Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Suite à l'élargissement de son périmètre au 1^{er} janvier 2017, deux contrats coexistaient sur la Communauté de Communes, le premier avec la SAUR au profit des 24 communes « historiques », le second avec VEOLIA pour l'exécution de ce service public sur le territoire des neuf communes récemment arrivées.

Une harmonisation a été effectuée en 2022, avec la conclusion d'un marché de prestation unique avec la SAUR.

Bilan 2023 du service :

Nombre de communes	33
Nombre d'installations	3 710
Contrôles de bon fonctionnement	0
Contrôles de conception de travaux neufs ou réhabilités	27
Contrôles de réalisation de travaux neufs ou réhabilités	21
Contrôles dans le cadre de cessions immobilières	96
Contre-visites	0
Premier contrôle de l'existant	0

10.2 Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI)

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) englobe les quatre missions suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,

¹ Conseil Architecture Urbanisme Environnement

- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Elle constitue une compétence obligatoire pour les Communautés de Communes depuis 2018.

Afin de gérer cette compétence à l'échelle des 2 bassins versants présents sur la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (l'Huisne et la Braye), trois syndicats ont été créés :

- Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) : il pilote 3 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et anime les commissions locales de l'Eau ainsi que la mise en place d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). La Communauté de Communes est incluse dans 2 SAGE (SAGE du bassin de l'Huisne et SAGE du bassin de la Sarthe Amont).
- Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe : créé en 2020 suite à la fusion de plusieurs syndicats, il gère la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Huisne dans le département de la Sarthe.
- Structuration en cours sur le bassin du Loir et de la Braye : la réflexion lancée en 2021 pour structurer la compétence GEMAPI sur le bassin de la Braye et du Loir a abouti fin 2022 à la création de ce syndicat.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a poursuivi son partenariat avec Polleniz, association chargée d'organiser la lutte contre les animaux aquatiques nuisibles tels que les ragondins sur notre territoire.

10.3 Préparation du transfert des compétences Eau et Assainissement

Dans la perspective du transfert des compétences « Eau et assainissement » à la CCHS le 1^{er} janvier 2026 et dans la prolongation de l'état des lieux réalisé par un étudiant en stage de master, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été sélectionné fin 2023 pour accompagner la réflexion de la Communauté de Communes dans ce domaine. L'accompagnement portera sur les aspects techniques, juridiques, organisationnels et financiers. Il proposera une prospective (qualité du service attendu, besoins de fonctionnement et d'investissement, projection tarifaire, etc.) et évaluera les conséquences du transfert. Plusieurs scénarios seront proposés afin d'éclairer au mieux les choix stratégiques des élus.

Le cabinet GETUDES a été sélectionné pour cette mission.

Une aide de l'Agence de l'eau a été obtenue pour cet accompagnement, à hauteur de 50 %.

11. Energie, déchets, environnement

11.1 Les déchets ménagers

La Communauté de Communes confie la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et le traitement des déchets ménagers et assimilés au SYVALORM (SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères).

Créé le 1^{er} janvier 2020, celui-ci est le fruit de l'union du SMIRGEOMES et du SICTOM de Montoire – La Chartre-sur-le-Loir.

Le zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est défini comme suit :

	Services proposés aux usagers	Communes	Taux 2023
ZONE 1	- 1 collecte des ordures ménagères/ semaine - 1 collecte des sacs jaunes/15 jours	La Ferté-Bernard	10,69 %
ZONE 2	En alternance : - 1 collecte des ordures ménagères/ 15 jours - 1 collecte des sacs jaunes/15 jours	32 autres communes	9,33 %

11.2 Centrales photovoltaïques

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique, la Communauté de Communes a été sollicitée par la société Le MANS SUN pour aménager des centrales photovoltaïques en ombrière de parking et en toiture, afin de produire de l'énergie renouvelable. Cette entité est composée des sociétés SEE YOU SUN et CENOVIA (dont le capital est en grande partie détenu par Le Mans Métropole et la Caisse des dépôts) qui ont mutualisé leurs compétences en matière de développement des énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'occupation du domaine public sollicitée, l'entreprise sera chargée de développer, financer, construire et exploiter l'installation photovoltaïque. La maintenance et l'entretien sont également compris dans l'exploitation des installations. De l'autoconsommation collective est prévue sur plusieurs sites.

Un loyer sera versé à la collectivité en contrepartie de l'occupation foncière, son montant sera en lien avec les spécificités de chacun des projets.

En 2023, une convention a été conclue avec LE MANS SUN pour la pose de panneaux en toiture sur la plateforme bois-énergie du Luart.

Des appels à manifestation d'intérêt ont également été lancés pour la pose de centrales photovoltaïques en ombrières sur 3 parkings situés sur des zones d'activités de La Ferté Bernard, ainsi que sur le futur parking du centre aquatique.

La production totale d'électricité sur ces 5 sites est estimée à 2 131 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation de près de 1 000 habitants par an (tous usages confondus).

11.3 Programme ACTEE Sequoia

La Communauté de Communes, en lien avec l'agence technique départementale ATESART et 4 autres intercommunalités, a été retenue au titre du programme ACTEE SEQUOIA. Celui-ci vise à accompagner financièrement les collectivités dans la rénovation des bâtiments publics sur 4 types d'actions : conseiller en maîtrise de l'énergie, audits et études énergétiques, logiciels de suivi de la consommation, appui à la maîtrise d'œuvre. Ce programme s'étale sur la période 2022-2023.

11.4 Participation au GIEC Pays de La Loire

Le GIEC Pays de La Loire est un Groupe Interdisciplinaire d'Experts du Climat en Pays de La Loire. Il a organisé une cinquantaine de conférences et rédigé deux rapports à l'échelle régionale parmi lesquels : <https://www.calameo.com/read/002150178c7aa01db4831?page=1> .

Les experts souhaitent approfondir certains sujets sur la période 2024-2025, en explorer de nouveaux, et sensibiliser plus largement les acteurs du territoire. Les EPCI de la Région sont invités à rejoindre ce groupe de travail, afin d'étudier des besoins complémentaires, et en particulier les questions suivantes :

- Disponibilité de la ressource en eau
- Lien entre santé et changement climatique
- Impact sur l'économie au sens large (agriculture, industrie...).

Le Conseil communautaire a validé la participation à ces travaux du GIEC.

12. Fonds de concours

La Communauté de Communes aide financièrement les projets d'investissements des 33 communes membres par l'octroi de fonds de concours, selon un règlement prédéfini.

En 2023, elle a attribué 471 346 € de fonds de concours aux communes, répartis ainsi :

- Voirie : 100 124 €
- Accessibilité : 71 500 €
- Logement social : 0 €
- Opérations diverses : 299 722 €.

L'enveloppe budgétaire initiale de 450 000 € a été abondée de 21 346 € en fin d'année au regard de la dotation du Département sur la voirie.

13. Contractualisation

13.1 Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) :

Conclu le 8 décembre 2021 entre l'Etat, la Région, le Département et la Caisse des dépôts et Consignations, le CRTE constitue un document cadre qui regroupe l'ensemble des projets des communes et de la Communauté de Communes en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale, pour la période 2021-2026.

Ce contrat est suivi et actualisé tous les ans. Les nouveaux projets sont identifiés, les projets reportés ou annulés.

13.2 Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Un contrat Petites villes de demain (PVD) a été conclu en 2021 sur les communes de La Ferté-Bernard et Tuffé-Val-de-la-Chéronne. Dans la prolongation de celui-ci, une convention d'Opération de Revitalisation des Territoires comprenant des projets de la Communauté de Communes et des deux communes a été signée le 14 avril 2023 pour 3 ans, soit jusqu'en mars 2026, avec l'Etat et plusieurs partenaires, autour de 3 axes d'intervention :

- Orientation 1 : accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat et construction de logements
- Orientation 2 : développement d'infrastructures et services qui participent à la richesse du cadre de vie du territoire (sport, jeunesse...)
- Orientation 3 : développement d'infrastructures et de services qui participent à l'attractivité du territoire (économie, culture...).

D. MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS

1. Les ressources humaines

1.1 Les effectifs

Au 31 décembre 2023, la Communauté de Communes comptait 24 agents, parmi lesquels 15 fonctionnaires, 5 contractuels sur emplois permanents et 4 contractuels non permanents, le tout représentant 22,1 équivalents temps plein (ETP). 9 agents relèvent de la catégorie A, 4 de la catégorie B et 11 de la catégorie C. La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise emploie 6 hommes et 18 femmes. L'âge moyen des agents est de 45 ans et l'ancienneté moyenne dans la structure est de 6,2 années.

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	TOTAL
En nombre	15	5	4	24
En ETP	14,2	5	2,9	22,1
Catégorie A	5	4		9
Catégorie B	4			4
Catégorie C	6	1	4	11

La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1 607 heures.

Un agent a quitté la structure en 2023 (fin de contrat) et a été remplacé. Une assistante administrative a été recrutée en juillet 2023 pour palier à l'absence d'un agent et au surcroît d'activité qui en a découlé sur le service concerné.

Enfin, 3 stagiaires ont été accueillis en 2023 :

- Un étudiant en Master Gestion des territoires et développement local d'AgroParis Tech pour préparer le transfert des compétences eau et assainissement

- Une étudiante au Diplôme d'Etat de Conseillère en Economie sociale et familiale, au lycée Jehan de Beauce, accueillie au Relais Petite Enfance
- Une demandeuse d'emploi accueillie en stage assistante de direction au service affaires juridiques

1.2 Stratégie RH et organisation des services

Plusieurs actions et décisions ont été prises en 2023 en matière de ressources humaines :

- Création, le 1^{er} janvier 2023, d'un service Action sociale regroupant le Relais Petite Enfance, le France Services et la coordination de la Convention Territoriale Globale sur l'enfance (CTG)
- Rédaction d'un règlement intérieur
- Evolution de la participation employeur à la garantie prévoyance des agents
- Evolution du temps partiel
- Délibération sur les autorisations d'absence pour événements familiaux et de la vie courante
- Ouverture de la possibilité aux agents de don de jours de repos à leurs collègues dans certaines situations
- Evolution des règles de remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement engagés par les agents dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission
- Mise en place de la prime pouvoir d'achat pour tous les agents éligibles (titulaires et contractuels)
- Organisation d'une réunion d'information et d'échanges avec l'ensemble des agents.

1.3 Santé, sécurité, prévention

Des actions ont été menées sur le plan de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail :

- Formation d'un assistant de prévention
- Formation initiale de sauveteur secouriste du travail (SST) suivie par 7 agents de la Communauté de Communes et du Centre culturel de La Laverie
- Poursuite de l'amélioration de l'ergonomie au travail : acquisition de 12 sièges de bureau et de mobilier...

1.4 Formation, montée en compétence et évolution professionnelle

Enfin, un accent a été mis sur la montée en compétence et l'évolution professionnelle des agents.

- Avancement de grade et promotion interne :
 - o 2 agents ont bénéficié d'un avancement de grade sur ancienneté et décision de la collectivité (adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, adjoint technique principal de 2^{nde} classe).
- Evolution professionnelle :
 - o Une des deux animatrices du Relais Petite Enfance a été nommée responsable du service action sociale et coordinatrice de la CTG début 2023.
- Formation :
 - o La participation à des actions de formations organisées par le CNFPT a été encouragée auprès des agents, ceux-ci ayant suivi peu de formations en 2020 et 2021 du fait du contexte sanitaire.
 - o Ainsi 17 agents ont participé à des formations en 2023,
 - o 71 jours de formation au total ont été suivis, en particulier pour l'animation du France Services, l'instruction des documents d'urbanisme, les finances, et divers autres thématiques.

2. La mutualisation et l'offre de services

La mutualisation de personnels communaux et intercommunaux s'est poursuivie en 2023.

2.1 Mises à disposition de personnels

- Mise à disposition d'agents de la Communauté de Communes auprès du Centre culturel de La Laverie (direction, comptabilité).
- Mise à disposition de services communaux pour l'entretien et la gestion des salles de sport de Tuffé-Val-de-la-Chéronne et du Luart.

- Mise à disposition de services communaux pour l'entretien des zones d'activités avec les communes de Cherré-Au, Lamnay et Tuffé Val de la Chéronne.
- Mise à disposition de personnels dans le cadre de la GEMAPI (lutte contre les ragondins) avec les communes d'Avezé, Boëssé le Sec, La Ferté-Bernard, Montmirail, Saint Maixent, Saint Ulphace et Théligny.

2.2 Services communs

- Service commun « Communication » entre la Mairie de La Ferté-Bernard et la Communauté de Communes : constitué de 2 agents, ce service réalise toute la communication de l'intercommunalité (magazine, actualisation du site Internet...).
- Service commun « Affaires juridiques, marchés publics et subventions » : ce service propose conseil juridique, rédactions d'actes, passation de marchés publics, demandes et suivis de subventions. Il comptait 32 membres fin 2023, principalement des communes. Le service était facturé au coût horaire de 45 €.
- Service « Urbanisme » : ce service instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire...) pour les 50 communes de la Communauté de Communes de l'Huisne sarthoise et de la Communauté de Communes de la Vallée de la Braye et de l'Anille. Il a été élargi en 2019 à la pré et post-instruction des dossiers pour la commune de La Ferté-Bernard. Au 31 décembre 2023, le service comptait 6 agents (1 responsable, 4 instructeurs, 1 assistante).
En 2023, la prestation était facturée 4,05 €/habitant aux communes de la CCHS (montée en charge progressive, étalée sur 3 ans), 4,25 €/habitant aux communes de la CCVBA.

2.3 Commande groupée

Deux marchés publics ont été mutualisés en 2023 :

- L'électricité et le gaz de ville entre la Communauté de Communes, le CCAS de La Ferté Bernard et les communes de La Chapelle St Rémy, La Ferté-Bernard et Le Luart,
- Les contrats d'assurances entre la Communauté de Communes, 10 communes et 5 établissements publics.

2.4 Fourrière animale

La Communauté de Communes est compétente depuis avril 2005 en matière de fourrière animale et notamment pour le transfert des animaux et les frais de séjour à la fourrière. La capture des animaux reste à la charge des communes. En 2023, la Communauté de Communes a pris en charge 35 transferts d'animaux : 22 chiens ont été conduits à la fourrière animale et 24 ont été restitués à leurs propriétaires. Cette prestation est assurée par la société CANIROUTE.

3. Les locaux et moyens techniques

Différentes opérations ont été menées en 2023 :

- Installation d'une borne de recharge de véhicules électriques à l'hôtel communautaire (non publique),
- Installation d'un progiciel de gestion de l'achat public,
- Acquisition d'enceintes pour les besoins de la CCHS et de la Laverie,
- Renouvellement des licences anti-virus des tablettes,
- Mise en place des lettres recommandées électroniques pour les besoins du service Urbanisme,
- Remplacement du brûleur de la chaudière de la salle de sports du Luart et de la chaudière à La Laverie.

Poursuite de la mise en accessibilité des sites :

- Marquage des places PMR et accès aux salles de sports du Luart et de Tuffé et sur le parking de la ZA de La Monge (La Ferté-Bernard),
- Marquage de 4 places PMR en bas des gradins de la salle de sports de Tuffé,
- Modification de la banque d'accueil/billetterie de la salle de sports de Tuffé.

4. Les finances et la fiscalité

4.1 Finances

Le passage à la nomenclature M57 pour les budgets de la Communauté de communes a été mis en œuvre pour l'ensemble des budgets excepté le SPANC à compter du 1^{er} janvier 2023. Dans ce cadre, un règlement budgétaire et financier a été élaboré afin de formaliser les règles de gestion financière. Parallèlement, le Conseil communautaire a validé :

- Le mode de gestion des amortissements des immobilisations : amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en œuvre pour tous les biens acquis après le 1^{er} janvier 2023 ;
- La fongibilité des crédits : possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section pour le budget général.

Le budget 2023 s'élevait à 17,2 M€ en fonctionnement et 17,19 M€ en investissement avec un virement de la section de fonctionnement de plus de 2,89 M€. Au 31/12/2023, les résultats cumulés respectifs sont de 5 830 358,49 € et 2 935 751,50 €.

Au cours de cet exercice, la Communauté de communes a levé en totalité l'emprunt de 7 M€ souscrit auprès de l'Agence France Locale afin de financer la construction du centre aquatique.

4.2 Fiscalité

Au niveau de la fiscalité, le Conseil a décidé de maintenir les taux de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- Foncier bâti : 2,61 %
- Foncier non bâti : 4,32 %
- CFE : 20,98 %.

La réforme relative à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur l'habitation principale est effective à compter de 2023. Aussi, la Communauté de communes a défini uniquement le taux de « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (3,68 %).

Annexe : Elus communautaires

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AVEZE	M. Pierre BOULARD	Mme Danièle CHARTRAIN
BEILLE	M. Arnault DE CALONNE	Mme Thérèse MARCHAIS
BOËSSE LE SEC	Mme Liliane DENIS	M. Bruno CEPRÉ
BOUËR	M. Serge AUGER	M. Pascal DAVID
CHAMPROND	M. Dominique COUALLIER	M. Serge GAUTIER
CHERRE-AU	Mme Catherine BOSSY	
	M. Régis BREBION	
	Mme Christine CORMIER	
	M. Jannick NIEL	
	M. Jean-Yves RENARD	
CORMES	M. Didier TORCHÉ	Mme Audrey GRUCHET-GIRARD
COURGENARD	M. Thierry RENVOIZÉ	M. Vincent JUIGNÉ
DEHAULT	M. Guy CHEVAUCHER	M. Philippe BLAVETTE
DUNEAU	M. Joël CIRON	Mme Marianne BLOT-ANDRÉ
GREEZ SUR ROC	Mme Myriam MORAND	M. Jean-Pierre TESSIER
LA BOSSE	M. Raymond BELLENCONTRE	Mme Sophie DESTOUCHES
LA CHAPELLE DU BOIS	M. Pascal BOURGOIN	M. Olivier FOUQUERAY
LA CHAPELLE ST REMY	M. Dominique EDON	Mme Sigrid GUEHO
LA FERTE BERNARD	M. Thierry BODIN	
	M. Emmanuel BOIS	
	M. Nicolas CHABLE	
	Mme Catherine CHANTEPIE	
	M. Gérard GUESNÉ	
	Mme Cécile KNITTEL	
	Mme Delphine LETESSIER	
	Mme Bénédicte MARCHAIS	
	M. Eric PAPILLON	
Mme Françoise PELLODI		

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LA FERTE BERNARD	M. Laurent PHILIBERT	
	M. Didier REVEAU	
	Mme Sylvie SEQUEIRA	
	M. Gaëtan THOMAS	
	Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	
	Mme Christiane VAN RYSSEL	
LAMNAY	Mme Nadège PIOGER	M. Christophe NORMAND
LE LUART	M. Alain CRUCHET	
	Mme Amélie DANGEUL	
MELLERAY	M. Jean-Pierre TORCHÉ	Mme Isabelle RIBOT
MONTMIRAIL	M. Jean DUMUR	M. Joël MONCHÂTRE
PREVAL	M. José PLANS	M. Bernard LEGUAY
PREVELLES	M. Roland MARCOTTE	M. Julien LOCHET
SAINT AUBIN DES COUDRAIS	Mme Michèle LEGESNE	M. Bruno TARDIFF
SAINT DENIS DES COUDRAIS	M. Jean-Yves HERMELINE	M. Jacques BARBIER
SAINT JEAN DES ECHELLES	M. Yves GOULLIER	M. Jean-Claude LABELLE
SAINT MAIXENT	M. Eric BARBIER	M. Pierre CRUCHET
SAINT MARTIN DES MONTS	Mme Patricia EDET	Mme Cécile RICHARD
SAINT ULPHACE	M. Thierry GUERIN	M. Jean-Pierre JOUGLET
SCEAUX SUR HUISNE	M. Eric DESCOMBES	M. Kévin GUILLOSSOU
SOUVIGNE SUR MEME	Mme Laëtitia VEEGAERT	M. Jean-Yves JOUBERT
THELIGNY	M. Willy PAUVERT	Mme Virginie GODARD
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	M. Régis BOURNEUF	
	Mme Marie-Line LEDRU	
	M. Xavier TERRIER	
VILLAINES LA GONAI	M. Michel ODEAU	Mme Clara BONTEMPS
VOUVRAY SUR HUISNE	M. Jean-Pierre CIRON	Mme Dominique COMBE

Annexe : Organigramme des services

Au 01/01/2024

